

Publié le 28 février 2023

## Le concours des Trophées des Epl 2023 est lancé !

Sem, Spl, SemOp... Vous avez lancé ces derniers mois une initiative intéressante, originale ? Vous pensez qu'elle mérite d'être valorisée ? Déposez au plus vite votre dossier de candidature pour les Trophées des Epl version 2023. Qui sait, c'est peut-être votre année ! On vous dit tout dans l'article qui suit.



Ce concours valorise des opérations significatives de la performance économique, sociale ou environnementale. Il récompense la capacité des Epl à innover et à répondre aux enjeux de leurs territoires en matière de RSE et de développement durable. Et ce selon plusieurs critères de sélection : l'innovation, la prise en compte du développement durable, la pertinence économique de

l'action ou de l'opération et sa performance globale, la valeur ajoutée de l'Epl au succès de l'action ainsi que la qualité de la présentation orale du dossier.

## Comment candidater ?

**La candidature se fait en ligne en s'identifiant en haut à droite de la page dédiée (cliquer [ici](#)).** Cette présentation sera ensuite mise en ligne et consultable par les internautes. Les documents annexes suivants devront être adressés par mail à [inscriptions@lesepl.fr](mailto:inscriptions@lesepl.fr) : **les bilans et les comptes de résultat des trois derniers exercices**, accompagnés de l'annexe, **le compte-rendu de la dernière assemblée générale**.

## Quatre catégories pour concourir

### Services au public

**Toute action ou opération visant à accompagner et faciliter la vie quotidienne des citoyens.** Sont notamment concernés les équipements publics, les déplacements (transport, stationnement, circulation), l'énergie, l'eau, la culture, les services en direction de la petite enfance, les maisons d'accueil pour personnes âgées dépendantes, les actions sociales, les pompes funèbres, etc.

### Attractivité des territoires

**Toute action ou opération visant à favoriser la création ou le redéploiement d'activités économiques.** Sont notamment concernées les actions de promotion et de valorisation d'un territoire, le développement touristique et des événements d'affaires, la gestion des ports et aéroports, les zones d'activité, l'immobilier d'entreprise, les communications électroniques, les marchés d'intérêt national, etc.

### Bâtiment durable

**Toute opération de construction de logements à basse consommation d'énergie,** bénéficiant d'une conception bioclimatique et d'un choix de matériaux respectueux de la santé, ainsi que de la préservation des ressources naturelles.

### Ville de demain

**Toute opération d'aménagement, telles que les opérations de restructuration de quartiers ou de gestion urbaine de proximité,** de traitement des friches industrielles, de déploiement de réseaux numériques spécifiques, de mise en place de solutions de mobilité « douces », etc.

**Retrouvez toutes les informations en cliquant [ici](#)**

## [Retrouvez les lauréats de l'édition 2022](#)

Par Anne TRECAN